



Bulletin du lundi 31 août 2020

E-mai : fodgfi44@gmail.com

COMPTE RENDU DE LA CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE « DGFIP » DU 28 AOÛT 2020

C'est la rentrée



Vendredi 28 août s'est tenue la première audioconférence dans le contexte sanitaire de rentrée avec port obligatoire du masque. Beaucoup de sujet ont été évoqués même si beaucoup dépend encore de la circulaire de la DGFAP dont la publication devrait intervenir en début de semaine prochaine ainsi que la communication du protocole sanitaire.

En introduction, le Directeur Général a rappelé que nous devons continuer à concilier des préoccupations sanitaires de protection de la santé des agents, de leur famille et de nos interlocuteurs et des impératifs économiques qui commandent que la société et l'administration fonctionnent de manière aussi normale que possible ce qui implique la poursuite des chantiers et activités en tout domaine.

Obligation du port du masque

Comme partout le port du masque sera obligatoire à la DGFIP à compter du 1^{er} septembre à l'exception des bureaux individuels.

Un message du Secrétariat Général a été adressé à chaque agent vendredi après-midi. Des dérogations éventuelles sont en cours d'exploration notamment dans les locaux équipés de parois en plexiglas. La réponse devrait intervenir rapidement.

Les organisations syndicales ont émis des réserves sur cette possibilité soulignant qu'en la période, au regard de la progression des contaminations, toute protection supplémentaire était bonne à prendre.

Interrogée sur la fourniture de masques, la Direction Générale s'est montrée rassurante.

Un point hebdomadaire avec les directions locales sur les stocks, pourtant constitués sur l'ancienne doctrine et non sur l'obligation, semble indiquer que nous disposons d'un nombre de masques suffisant pour le mois de septembre.

Le Directeur Général les a récemment invitées à se rapprocher sur ce point des préfets.

La commande de masque FFP2 à destination des personnes vulnérables ainsi que de masque transparents pour les personnels malentendants sont également à l'étude avec le

Secrétariat Général.

L'attention de la Direction générale a été attirée sur les conditions d'acceptabilité de cette mesure qui passe par une clarté accrue des consignes.

Les refus de port du masque ne pouvant pas être laissée à l'autorégulation sans déconvenues probables.

Rappel des consignes

Au regard de certaines situations locales où elles ont parfois été perdues de vue, il apparaît indispensable de procéder à un rappel sans équivoque en particulier sur la conduite à tenir en cas de détection d'un cas avéré de COVID. Le Directeur Général a convenu de la nécessité de rappeler les dispositions applicables.



Télétravail



Le Directeur Général a insisté sur le fait que nous n'étions plus dans le cadre du PCA ou du PRA. Le recours massif au télétravail à temps plein selon les modalités du printemps n'est pas envisagé.

La limite maximale de 3 jours par semaine a été réaffirmée. Il a par ailleurs indiqué souhaiter renforcer la formalisation du recours au télétravail au moyen d'une convention allégée clarifiant opportunément les obligations des uns et des autres. Des livraisons attendues d'ordinateurs en septembre puis en octobre devrait permettre de télétravailler sans s'échanger des portables dans des dispositifs parfois ingérables.

Organisation du travail

Plusieurs organisations syndicales ont invité la Direction Générale aux nécessaires souplesses d'organisation du travail qui participent activement à la limitation de la circulation du virus qu'il s'agisse des rotations ou des horaires décalés permettant de fluidifier les entrées, sorties et autres circulations, dans et aux abords des bâtiments, et de prendre en considération les impératifs de déplacements en transports en commun.

Le Directeur général s'y est engagé. Aucune jauge n'est par ailleurs à ce stade fixée pour les réunions.



CHS-CT

En réponse aux organisations syndicales qui ont rappelé l'importance de la réunion rapide des CHSCT pour examiner les évolutions des dispositifs sanitaires sur la base du nouveau protocole ou mettre à jour le DUERP, Le Directeur Général s'y est dit favorable.



La réunion prochaine du CHSCT ministériel sera par ailleurs l'occasion d'examiner les conséquences de la circulaire DGAFP et les traduire en mesure de prévention concrètes pour l'ensemble du ministère et qui seront ensuite déclinées à la DGFIP.

Personnes vulnérables

Les organisations syndicales ont relayé les inquiétudes des agents concernés qu'ils souhaitent ou non reprendre le travail qu'ils soient en situation de vulnérabilité eux-mêmes ou qu'ils doivent protéger un proche, situation souvent plus difficilement appréhendée par les directions.

Le Directeur Général considère qu'à l'exception de cas particulier l'autorisation d'absence ne constituait plus la réponse adaptée et qu'il fallait tout mettre en œuvre pour réinsérer ces agents dans le collectif de travail dans des conditions satisfaisante de sécurité sous contrôle médical.



La commande de masque FFP2 ainsi que les équipements informatiques supplémentaires devraient ainsi permettre à davantage de collègues de reprendre le travail en aménageant au besoin leurs conditions d'accueil ou un recours accru au télétravail à temps complet par dérogation à la règle des

3 jours.

Les ASA seraient désormais réservées à des cas très spécifiques pour lesquels ces deux modalités ne pourraient pas être mises en œuvre.

Gardes d'enfant

Interrogé sur l'hypothèse de fermeture d'école et de la nécessité éventuelle de garde d'enfant, le Directeur Général a souligné que nous n'étions plus dans le contexte du printemps.



Désormais tous les enfants vont effectuer leur rentrée de manière obligatoire. Le recours massif aux ASA est donc en l'état actuel derrière nous.

Il reste qu'au regard de la situation épidémique de certains départements, le développement de foyer de contamination et donc de fermeture d'établissement est plus que probable. Dans ce cas de figure, c'est le télétravail qui serait proposé aux parents malgré les difficultés de conciliation des deux activités.

La DGFAP, de son côté, se dirigeant vers la mobilisation des congés pourtant loin d'être extensibles !

Campagne des avis

Le sujet de la campagne des avis qui a débuté et

d'organisation de l'accueil du public ont été succinctement abordé avant de l'être plus en détail ultérieurement. Le Directeur général a affirmé que la campagne se passe bien. L'effet de rattrapage que l'on pouvait redouter par rapport à la campagne déclarative ne se ferait pas sentir, la fréquentation physique bien qu'élevée serait en retrait d'environ 30% compensée par un accroissement équivalent des sollicitations téléphoniques ou via les canaux numériques. La Direction Générale confirme qu'il n'existe pas d'obstacle budgétaire au maintien de vigile là où leur présence est nécessaire.



Formation

S'agissant des formations, à l'ENFiP, la Direction Générale a fait le choix de mixer une part de présentiel et une part de distanciel dans un système hybride qui pourra naturellement s'adapter en fonction de l'évolution de l'épidémie.

En matière de formation continue des fiches diffusées cet été ont rappelé les dispositions permettant les formations présentiels dans des sessions limitées en nombre de participants avec port du masque obligatoire.

Elles seront réexaminées au regard du nouveau protocole et seront rediffusées au réseau.



Une audioconférence devrait avoir lieu la semaine prochaine dès la publication de la circulaire DGAFP et communication du protocole sanitaire actualisé.

Le Directeur Général a fait montre d'un optimisme qu'il a qualifié de lucide tout au long de cette audioconférence.

Il tranche avec les inquiétudes et interrogations des personnels au regard de l'évolution du contexte sanitaire. Espérons que les semaines à venir nous permettront de l'être autant que lui. La Ministre de la Transformation et de la Fonction publique s'est engagée à ce que « la protection sanitaire des agents et des usagers soit exemplaire dans nos services publics, essentiels à la relance de notre pays ». Cette ambition trouvera sûrement des traductions concrètes dans la circulaire à paraître.

S'il faut « lutter contre le virus et continuer à vivre » il est assurément indispensable de continuer à revendiquer et à défendre toujours et partout les droits des personnels. La distanciation syndicale n'a aucune vertu prophylactique¹ !

**Vous appréciez nos inFORMations ?
Pourquoi ne pas nous rejoindre ?**



¹ Antiseptique.